



Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 15-003119 / 66570424
Prodega CC transGourmet Suisse SA Marché Prodega Crissier, 1023 Crissier
Département des produits frais, fruits et légumes: logistique, manutention et contrôle de la marchandise
Besoin particulier de consommation
6 H, 7 F
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)
- 15-003126 / 68947186
Prodega CC transGourmet Suisse SA Prodega Markt Conthey, 1964 Conthey
Département des produits frais, fruits et légumes: logistique, manutention et contrôle de la marchandise
Besoin particulier de consommation
6 H, 7 F
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 16-000246 / 53122694
Dupasquier SA, 1214 Vernier
Secteur préparation commande / facturation, secteur préparation / chargement des marchandises
Besoin particulier de consommation
10 H
01.02.2016–31.10.2016 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 16-000251 / 64352229
Baxalta Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
Dpt concernés par l'installation et la mise en service de la nouvelle «Ligne 4»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
30 H
12.02.2016–31.07.2016 (Nouveau permis)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art.s 14 et 15 OLT 1)**

- 16-000211 / 61562332
BOBST MEX SA, 1031 Mex VD
Secteurs de la maintenance informatique, Calculations, Measurement & Analysis,
Service Externe: Intervention de dépannage lors de problèmes techniques sur le
site ou chez leurs clients (toute la Suisse)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
30 H
01.02.2016–30.04.2017 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 16-000248 / 64352229
Baxalta Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
BDS Advate : installation et mise en service de la nouvelle «Ligne 4»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
50 H
12.02.2016–31.07.2016 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

2 février 2016

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail